



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mme LEBLOND,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, RAMACKERS
Excusés : Mmes FORBIN, QUENTEL,
M. LE BOULC'H

PV du 24 février 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique du stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de WISSOUS

Fermeture du terrain Château Gaillard à partir du 7 janvier 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SACLAY

Fermeture du stade des Prés Basques du 6 février au 8 mars 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie d'YERRES

Fermeture des terrains et de la piste du stade Léo Lagrange le 8 mars 2026.

Fermeture des terrains en herbe N°2 et N°3 du stade Léo Lagrange du jeudi 12 février 2026 au 7 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE PETIT

Fermeture du terrain en herbe du Complexe de la Cheminée Blanche du samedi 14 février 2026 au 8 mars 2026 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie de FORGES LES BAINS

Fermeture du terrain d'honneur du vendredi 19 février au lundi 9 mars 2026 inclus

Arrêté Municipal de la Mairie de PLESSIS PATE

Fermeture du centre sportif LE COLOMBIER du samedi 21 février au dimanche 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'ITTEVILLE

Fermeture du stade PASCAL MARSAT du samedi 21 février au dimanche 1^{er} mars 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de LA FERTE ALAIS

Fermeture du stade CARNOT du samedi 21 février au dimanche 1^{er} mars 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de LIMOURS EN HUREPOIX

Fermeture des terrains de football du Parcs des Sports du vendredi 20 février au lundi 2 mars 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de BRIIS SOUS FORGES

Fermeture du terrain de football du 20 février au dimanche 8 mars 2026 inclus.

COUPES

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Seniors District	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Vétérans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
+ 45 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
+ 55 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
CDM	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
U18	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY
U16	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY
U14	04/04/2026	18/04/2026	30/05/2026 à MASSY
Seniors F à 11	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
Seniors F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
U18 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
U15 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX

Prochain tirage le 17 mars 2026

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

EPINAY ATHLETICO FC

Match n° 53713257 Seniors D4/B du 22 février 2026 : EPINAY ATHLETICO FC 2 / MONTGERON ES 2 : -1 point.



COUPES ESSONNE FEMININES

U15 F à 8

TI FMI du 21 février 2026 à jouer le 8 mars 2026 (date butoir)

PALaiseau US 1 / ST MICHEL FC 91 1

En cas de fermeture du terrain de PALaiseau, la rencontre aura lieu à SAINT MICHEL.

Match n° 55487255 du 21 février 2026

STE GENEVIEVE FC 2 / MNVDB FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mars 2026.

La Commission demande également au club visiteur la composition de son équipe et le résultat de la rencontre.

Match n° 55487256 du 21 février 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2

TI 72h.

La Commission reporte la rencontre au 7 mars 2026 (date butoir).

Demande de MILLY GATINAIS de changement de date via Footclubs pour jouer le 28 mars 2026.

Courriel de MILLY GATINAIS FC.

Refus de la Commission.

La Commission maintient le report au 7 mars 2026 (date butoir).

En cas de fermeture de terrain, la rencontre se jouera à ETAMPES.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 7 FEVRIER 2026

U15 F à 8 * Poule A - Phase 2

Match n° 55445124 * STE GENEVIEVE FC 2 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

U15 F à 8 * Poule B - Phase 2

Match n° 55445179 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1

Lecture du rapport du club visiteur.

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.

FMI NON PARVENUE DU 14 FEVRIER 2026

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652376 * ORSAY BURES FC 1 / IGNY AFC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 20 février 2026 à 22h22.

Amende réglementaire à ORSAY BURES FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 21 FEVRIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928079 * DOURDAN SPORTS 1 / VIGNEUX FCO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mars 2026.

U18 F à 8

Match n° 54928112 * VIRY CHATILLON ES 1 / ORSAY BURES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mars 2026.

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ST MICHEL FC 91 1 / BOISSY FC 91 1 remis au 28 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54652415 du 21 février 2026

PALAISEAU US 1 / ORSAY BURES FC 1

Demande de PALAISEAU US de changement de terrain et d'horaire via Footclubs, le 19 février 2026.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

La rencontre s'est jouée à ORSAY à 15h00.

Frais d'arbitrage à la charge de PALAISEAU US.

Seniors F à 8

TI 72h du 21 février 2026 à jouer à une date ultérieure

PORT SAINT MICHEL 1 / STE GENEVIEVE FC 1



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

TI 72h du 22 février 2026 à jouer le 8 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 2 / VERT LE GRAND US 1 * District

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BRETIGNY FCS 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * Essonne remis au 8 mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 25 février 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 55487259 du 20 février 2026

PALAISEAU US 1 / ULIS CO 1 * Essonne

Lecture FMI.

Match arrêté pendant la séance des tirs au but.

Courriel de PALAISEAU US.

Courriel des ULIS CO.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

En application de l'article « Règlement de l'épreuve des tirs au but du point de réparation – Football à 11 » NB. 2 : Si, pour une cause fortuite (conditions atmosphériques, interruption prolongée d'éclairage, électrique, etc...) l'arbitre est dans l'impossibilité de terminer l'épreuve, le vainqueur est désigné par tirage au sort après une attente qui ne saurait excéder 45 minutes, La Commission convoque pour sa réunion du 3 mars 2026 à 18h00 :

M. COCHEZ Mathieu, arbitre du DEF

Pour PALAISEAU US :

- M. DBILI Amin Taher, capitaine
- Un dirigeant

Pour ULIS CO :

- M. BRAFINE Nicolas, capitaine
- Un dirigeant

PRESENCES INDISPENSABLES MUNIS D'UNE PIECE D'IDENTITE.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 8 FEVRIER 2026

D5/A

Match n° 53713982 * BOUSSY-QUINCY FC 3 / JUVISY ACADEMIE 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



D5/C

Match n° 53715483 * LISSOIS FC 2 / PAYS LIMOURS ENT 2

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72h du 22 février 2026 à jouer à une date ultérieure

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B

MAROLLES US FC 1 / EVRY COURCOURONNES AS 2 * D5/C

AIGLE FERTOISE 2 / LISSOIS FC 2 * D5/C

Matches à jouer le 5 avril 2026

VIRY CHATILLON ES 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1 remis du 14 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A remis du 8 février 2026

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B remis du 22 février 2026

BOISSY FC 91 1 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B remis du 8 février 2026

SO VERTOIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A remis du 22 février 2026

ST MICHEL FC 91 3 / ST VRAIN FC 2 * D5/B remis du 15 février 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE AS 2 * D5/B remis du 15 février 2026

Matches à jouer le 26 avril 2026

VIRY CHATILLON ES 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1 remis du 15 février 2026

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / TROIS VALLEES FC 2 * D4/B remis du 8 février 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Segalard à CERNY (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BREUILLET FC 2 / STE GENEVIEVE FC 4 * D3/B remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Match n° 53711651 du 30 novembre 2025

IGNY AFC 3 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D2/B

Retour du dossier de la Commission Départementale de Discipline du 4 février 2026 ayant dit :

Retrait de deux (2) points à l'équipe de JEUNESSE ETAMPOISE 1

Accorder un (1) match de suspension de terrain avec sursis à l'équipe d'IGNY AFC 3.



Match n° 53713323 du 8 février 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 3 / MENNECY CS 2 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de GRIGNY FOOTBALL 91.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 3 mars 2026.

La Commission demande également la composition de l'équipe de MENNECY CS 2 pour sa réunion du 3 mars 2026.

Match n° 53711703 du 15 février 2026

IGNY AFC 3 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Procédure complète.

La Commission reporte la rencontre au 5 avril 2026 à 15h00.

Match n° 53715470 du 8 mars 2026

LISSOIS FC 2 / VERT LE GRAND US 1 * D5/C

En raison d'un match de Coupe de District pour VERT LE GRAND US, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 53713923 remis au 22 février 2026

SO VERTOIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE PETIT.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE CDM

TI FMI du 22 février 2026 à jouer le 8 mars 2026 (date butoir)

VAL YERRES CROSNE 5 / LISSOIS FC 5

Courriel de VAL YERRES CROSNE.

Arrêté de fermeture de la Mairie de CROSNE.

Match n° 55487302 du 22 février 2026

PAYS LIMOURS ENT 5 / SO VERTOIS 5

TI 72h.

La Commission reporte la rencontre au 8 mars 2026 (date butoir).

Arrêté de fermeture de la Mairie de BRIIS SOUS FORGES du 20 février au 8 mars 2026 inclus.

La Commission inverse la rencontre, en application de l'article 7.4 du Règlement de la Coupe Essonne CDM.

La rencontre se jouera le 8 mars 2026 à VERT LE PETIT (terrain stabilisé).

Les frais d'arbitrage sont à la charge de PAYS LIMOURS ENT.



CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

PLATEAU SACLAY ES 5 / SO VERTOIS 5 * D2 à rejouer au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique).

COUPE ESSONNE U14

FMI NON PARVENUES DU 21 FEVRIER 2026

Match n° 55487221 * STE GENEVIEVE FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 55487219 * BREUILLET FC 1 / MASSY 91 FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 7 FEVRIER 2026

D3/B

Match n° 53723475 * ULIS CO 2 / SUD ESSONNE 1

Lecture du rapport du club visiteur.

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Match n° 54591596 * BENFICA YERRES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



D4/E

Match n° 54605096 * PLATEAU SACLAY ES 1 / EPINAY SUR ORGE SC 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 14 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53723037 * RIS ORANGIS US 2 / DRAVEIL FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 53723039 * WISSOUS FC 1 / PALAISEAU US 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 53723040 * EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMPLIN FOOT 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/B

Match n° 54604079 * ULIS CO 3 / EVRY COURCOURONNES 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mars 2026.

D4/C

Match n° 54604439 * PORT. RIS ORANGIS 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mars 2026.



FMI NON PARVENUE DU 21 FEVRIER 2026

D4/B

Match n° 54604113 * EVRY COURCOURONNES 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 21 février 2026 à jouer à une date ultérieure

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 4 * D4/D

MAROLLES US FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D4/D

TI 72h du 21 février 2026 à jouer le 4 avril 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 * D3/C

MILLY GATINAIS FC 1 / TREMPLIN FOOT 3 * D4/A

AIGLE FERTOISE 1 / DRAVEIL FC 2 * D4/C

Matches à jouer le 4 avril 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / MASSY ACADEMY 1 * D1 remis du 7 février 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A remis du 26 octobre 2025

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 3 / EPINAY SUR ORGE SC 4 * D4/E du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

Match n° 53723473 du 7 février 2026

ST MICHEL FC 91 1 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 12 février 2026 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de VIRY CHATILLON ES 2.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 2.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Frais d'arbitrage à la charge de VIRY CHATILLON ES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53723031 remis au 21 février 2026

PALAISEAU US 2 / TREMPLIN FOOT 1 * D2/A

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire via Footclubs, le 19 février 2026 pour jouer à 17h30.

Accord de TREMPLIN FOOT.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.



CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 7 FEVRIER 2026

D2

Match n° 53722666 * MENNECY CS 1 / VILLEBON SPF 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / BREUILLET FC 1 * D2 du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade Alexandre Rideau 2 (terrain synthétique).

Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à BRUNOY de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernés, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer en semaine avant le 4 avril 2026.

La Commission demande à BRUNOY de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à VAL YERRES CROSNE de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernés, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer le 9 mai 2026.

La Commission demande à VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 554873371 du 22 février 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / BREUILLET FC 1

Arrêté fermeture de la Mairie de FORGES LES BAINS.

Demande de PAYS LIMOURS d'inversion de la rencontre via Footclubs le 19 février 2026.

Accord des deux clubs.

Demande traitée par le Secrétariat.

La rencontre s'est déroulée à BREUILLET.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de PAYS LIMOURS ENT.



CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} FEVRIER 2026

D4/A

Match n° 54582338 * STE GENEVIEVE FC 3 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 8 FEVRIER 2026

D3/A

Match n° 53719944 * VIRY CHATILLON ES 2 / VILLABE ETS 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 15 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53719463 * BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 / VAL YERRES CROSNE 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mars 2026.

D4/D

Match n° 54584130 * DOURDAN SPORTS 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

TI 72h du 22 février 2026 à jouer à une date ultérieure

BOISSY FC 91 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT 1 * D3/B

TI 72h du 22 février 2026 à jouer le mercredi 8 avril 2026 à 19h00, sous réserve de l'éclairage

MAROLLES US FC 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/C

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMORISON FC 1 / BREUILLET FC 1 * D4/D du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h30.

VILLEMORISON FC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/D du 12 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h30.



Demandes de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / MASSY 91 FC 1 remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer le 8 mars 2026.

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / EVRY FC 4 remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer le 8 mars 2026 et refus de la Commission pour le terrain Faillu N°2 à EGLY qui n'est plus homologué.

Match n° 53719226 du 25 janvier 2026

MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Reprise du dossier.

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA,
La Commission demande la composition des équipes au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026.

Match n° 54583504 remis au 1^{er} mars 2026

PLESSIS PATE ES 1 / BIEVRES AC 1 * D4/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de PLESSIS PATE.

La Commission reporte la rencontre au 3 mai 2026.

Match n° 54704785 remis au 5 avril 2026

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / BIEVRES AC 1 * D4/C

Demande BIEVRES AC d'inversion de la rencontre et de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 13h30 au stade Municipal à BIEVRES (terrain en herbe).

COUPE ESSONNE U18

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

FLEURY 91 FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 remis au 8 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

PALaiseau US 1 / BRETIGNY FCS 1 remis au 1^{er} mars 2026

Demande de PALAISEAU US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux rencontres U18) pour jouer à 12h30 au complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 8 FEVRIER 2026

D3/C

Match n° 54577053 * GIF SFOC 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 18 février 2026 à 20h10.

Amende réglementaire à GIF SFOC pour transmission tardive.



FMI NON PARVENUE DU 22 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53718799 * VERRIERES LE BUISSON 1 / MASSY 91 FC 2

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux sur la non-transmission de la FMI.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 22 FEVRIER 2026

D4/A

Match n° 53718042 * SACLAS MEREVILLE US 2 / CHALO ST MARS BOUTERV 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 22 février 2026 à jouer le 5 avril 2026

AIGLE FERTOISE 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 * D3/B

BOISSY FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Segalard à CERNY (terrain en herbe).

Match n° 53717597 du 8 février 2026

BENFICA YERRES 1 / RIS ORANGIS US 1 * D2/B

Reprise du dossier.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BENFICA YERRES 1 : 4 buts

RIS ORANGIS US 1 : 1 but

Match n° 53717668 remis au 1^{er} mars 2026

PLESSIS PATE ES 1 / PALAISEAU US 1 * D3/A

Arrêté de fermeture de la Mairie du PLESSIS PATE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53717846 remis au 1^{er} mars 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * D3/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de SACLAY.

La Commission reporte la rencontre au 5 avril 2026.



Match n° 53717351 remis au 8 mars 2026

VILLABE ETS 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

En raison d'un match de Challenge +55 ans reporté à cette date sur le terrain synthétique, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53717864 remis au 8 mars 2026

SO VERTOIS 1 / PORT. SAINT MICHEL 1 * D3/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE PETIT du terrain en herbe.

En raison d'un match de Coupe Essonne CDM reporté à cette date sur le terrain stabilisé, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHALLENGE +45 ANS

TI 72h du 22 février 2026 à jouer le 8 mars 2026 (date butoir)

PAYS LIMOURS ENT 4 / ST MICHEL FC 91 4

Match n° 55487321 du 22 février 2026

MNVDB FC 4 / SUD ESSONNE 4

Courriel de MNVDB.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de NOZAY reçu le vendredi 20 février 2026 à 18h30.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 8 mars 2026 (date butoir).

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 22 FEVRIER 2026

Match n° 54571344 * BREUILLET FC 1 / MASSY 91 FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 22 février 2026 à jouer à une date ultérieure

ITTEVILLE AS 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule E

TI FMI du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

SOISY SUR SEINE AS 5 / ST CHERON ES 4 * Poule F

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ST MICHEL FC 91 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 * Poule A remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Lucien Simon (terrain en herbe).



BONDOUFLE AMC 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B remis au 1^{er} mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Marcille N°2 (terrain synthétique).

Match n° 54570756 remis au 1^{er} mars 2026

ST MICHEL FC 91 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 * Poule A

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 8 mars 2026.

Refus de ST MICHEL FC 91.

Refus de la Commission, l'équipe de ST MICHEL FC 4 a un match de Challenge +45 ans le 8 mars 2026.

La Commission maintient la rencontre le 1^{er} mars 2026.

Match n° 54572230 remis au 1^{er} mars 2026

ITTEVILLE AS 4 / PARAY FC 4 * Poule E

Arrêté de fermeture de la Mairie d'ITTEVILLE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54570792 remis au 8 mars 2026

ST MICHEL FC 91 4 / FLEURY 91 FC 4 * Poule A

En raison d'un match de Challenge +45 ans reporté à cette date, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHALLENGE +55 ANS

Match n° 55487330 du 22 février 2026

PAYS LIMOURS ENT 6 / VILLABE ETS 6

TI 72h.

La Commission reporte la rencontre au 8 mars 2026 (date butoir).

Arrêté de fermeture de la Mairie de FORGES LES BAINS du 19 février au 8 mars 2026 inclus.

La Commission inverse la rencontre, en application de l'article 7.4 du Règlement du Challenge +55 ans.

La rencontre se jouera le 8 mars 2026 à VILLABE (terrain synthétique).

+55 ANS

TI 72h du 15 février 2026 à jouer à une date ultérieure

OLLAINVILLE AS 6 / ST VRAIN FC 6 * Poule B

BOUSSY-QUINCY FC 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule C

Match n° 54574206 remis au 1^{er} mars 2026

VILLABE ETS 6 / ATHIS-MONS USO 6 * Poule A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 54575100 remis au 1^{er} mars 2026

VILLABE ETS 7 / SO VERTOIS 6 * Poule C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54574190 remis au 8 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 6 / VILLABE ETS 6

Arrêté de fermeture de la Mairie de FORGES LES BAINS.

En raison d'un match de Challenge +55 ans reporté à cette date, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.